

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 1^{er} octobre 2019, à 19 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Madame la conseillère Martine Bachand

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente, Madame France Desjardins, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-10-209

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Ordre du jour :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Demande d'appui municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
- 3.4 Entente avec Upton pour utilisation d'une borne sèche au rang de la Chute
- 3.5 Fermeture du bureau municipal – congé des Fêtes 2019-2020
- 3.6 Demande de collaboration financière SHELTC

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Installation d'un inverseur automatique et base de béton à la caserne
- 4.2 Appel d'offres pour remplacement d'une citerne
- 4.3 Demande d'aide financière pour formation des pompiers volontaires

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Paiement premier décompte à Pavages Maska inc.
- 5.2 Paiement décompte progressif #3 à Pavages Maska inc.
- 5.3 Achat d'abrasif et frais de transport pour saison hivernale 2019-2020

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Adoption du budget de la Régie des déchets
- 6.2 Achat d'une génératrice à l'usine de traitement des eaux usées
- 6.3 Travaux d'hydrofracturation puits #1
- 6.4 Achat d'une sonde de remplacement pour le puits #3

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 PAE zone H-19
- 7.2 PIIA
- 7.3 Demande de modification de règlement de zonage
- 7.4 Formation et colloque

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

Résolution 2019-10-210

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2019-10-211

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de septembre 2019 totalisant la somme de 352 466,63 \$, en plus des salaires versés au montant de 43 450,78 \$ et d'en ratifier le paiement.

ADMINISTRATION :

D Brunelle Louise	Fr.dépl.Col. Admq+beignes rencontre séc.civile	77,08 \$
D Buropro Citation	Fournitures de bureau	136,63 \$
D Cain Lamarre	Hon. Professionnels - dossier général	1 524,73 \$
D Coop.des Montérégiennes	Extension des gouttières - HDV	49,59 \$
D Copie du Centre-Ville inc.	Edition du Reflet de septembre	603,62 \$
R Dauphinois Nathalie in trust	Versement sur l'achat du 151 rue Gabriel	248 136,25 \$
R Desjardins Entreprises	Frais terminal pour le mois d'août	35,32 \$
I Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - août 2019	3 751,01 \$
I Financière Manuvie	Assces collectives - octobre	2 967,26 \$
D Heine Denise	Remb. achats pour comité des aînés - août	412,28 \$
I Hydro-Québec	21 Place Mauriac	766,41 \$
D Laplante Sylvain	Remb.fr.de dépl.journée du 6 sept. F.D.+L.B.	14,08 \$
R Larocque-Cournoyer S.E.N.C.	Inspection du 151 rue Gabriel	3 794,18 \$
D Marché Sylvain Martel	Achat produits nettoyants, café et lait - HDV	41,32 \$
D	Achat pour comité des aînés et buffet aînés CPF	49,41 \$
D Megaburo inc.	Frais copies	215,40 \$
I Ministre du Revenu du Québec	DAS - août 2019	11 629,42 \$
D OBV Yamaska	Inscription forum de l'eau - Y.Winter	30,00 \$
I Receveur Général du Canada	DAS - août 2019 (taux réduit)	3 556,19 \$
I	DAS - août 2019 (taux régulier)	555,42 \$
D Sercost (Imprimerie/Lettrage)	Enveloppes - élections	241,45 \$
I Sogetel	Frais téléphone - HDV	486,95 \$
D STE Systèmes téléphoniques	Réparation antenne cellulaire - HDV	98,31 \$
I Visa (Fonds d'inform.sur le territoire)	Avis de mutation - juillet	36,00 \$
I Visa (SAAQ)	Vérification de permis de conduire	1,75 \$
I Visa (Soc.Canadienne des postes)	Timbres - élections	1 241,73 \$

BIBLIOTHÈQUE :

D	Girouard Julie	Remboursement achat de livres	790,64 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	34,49 \$

LOISIRS :

D	Coopérative Ste-Hélène	Entretien parc et gloriette	111,42 \$
D	Donais & fils	Entretien de la gloriette	51,68 \$
D	Excavation Sylvain Plante inc.	Terre pour entretien des parcs	579,47 \$
R	Loisirs St-Liboire	Subv. de fonctionnement - septembre	10 545,00 \$
R	Municipalité de St-Simon	Entente - emploi d'été étudiant en horticulture	2 497,37 \$

SERVICE INCENDIE :

D	Acton Auto Service Batteries Acton	Entretien poste de pompage Lacroix	41,34 \$
D	Coop. des Montérégiennes	Extension des gouttières - caserne	74,37 \$
D	Donais & fils	Pièces pour modifier gouttières	22,94 \$
I	Extincteurs Milton	Recharge de cylindres air comprimé	160,97 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	387,95 \$
I-R	Idée Graphik	Tablettes visite incendie et écussons	1 003,74 \$
D	Isotech Instrumentation inc.	Matériaux pour réparer le plancher de la caserne	2 113,23 \$
D	Marché Sylvain Martel	Bouteilles d'eau	23,96 \$
I	Municipalité de Ste-Hélène	Entraide incendie du 29 juin 2019	667,46 \$
R	PJF Entreprise	Sandblast du camion citerne Inter no. 626	2 089,10 \$
D	Pneus Robert Bernard	Réparation d'un pneu - cam.citerne no.625	646,71 \$
I	Sogetel	Frais tél. - caserne	34,49 \$
D	Ste-Marie (Centre du camion)	Réparation cam.citerne Volvo	36,66 \$
D	Thibault Denis - Inspections	Inspections des échelles	321,93 \$

URBANISME :

D	Buropro Citation	Fournitures de bureau	16,60 \$
---	------------------	-----------------------	----------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU :

I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	247,00 \$
R	Bi-eau Santé	Plan livraison d'eau septembre - garage	25,00 \$
D	Buropro Citation	Fournitures de bureau	20,57 \$
D	Centre de services partagés du Qc.	Normes de signalisation - MAJ no. 141	64,51 \$
R	Compteurs d'eau du Québec	10 compteurs d'eau 5/8 X 3/4	3 667,70 \$
R	Contrôle P.M. inc.	Modification des paramètres des puits	329,10 \$
D	Coopérative Ste-Hélène	Entretien des terrains et pièces - garage	274,68 \$
D	Donais & fils inc.	Entretien du réseau d'égoût pluvial et sanitaire	584,54 \$
D	Elec-Tro	Ajustement de la flotte du poste Lacroix	423,11 \$
I	Eurofins Environex	Analyses eau potable et eaux usées	673,24 \$
I	Hydro-Québec	Eclairage public	399,67 \$
I		214 rte Quintal, 11 rue Lemonde	696,78 \$
I		105 rue Lacroix, 110 Tsse Bagot	3 811,42 \$
I		150 rue Morin	472,38 \$
I	JU Houle	Entretien des réseaux (ég.pluvial, aqueduc)	2 273,34 \$
D	Laferté Centre de rénovation	Divers matériaux pour le garage	33,88 \$
R	Laforest Nova Aqua inc.	Analyse vulnérabilité sources d'eau potable	3 082,25 \$
D	Laplante Sylvain	Remb.achat d'un étui cellulaire pour Eric B.	11,49 \$
D	Larocque Rénaud	Fr. dépl. pour le Sterling	16,10 \$
D	Lawson Products	Pièces diverses - garage	182,74 \$
D	Lettrage Pekott	Lettrage pour signalisation	43,12 \$
D	LPI (Laliberté Produits Industriels)	Outils et équipement de sécurité - garage	320,34 \$
D	Marché Sylvain Martel	Produits nettoyeurs , matériaux - garage	77,10 \$
D	Micanic inc.	Pièces pour réparer la pépine	585,49 \$
D	Moreau Antonio Ltée	Vêtements de travail - R.Larocque	251,80 \$
D	OBV Yamaska	Inscription forum de l'eau - S.Laplante	30,00 \$
R	Paysagement Benoit & Frères	Entretien des gazons - 5ième versement	1 437,19 \$
D	Pelchat Karl	Remboursement achat de bottes de sécurité	195,56 \$
I	Pétroles Irving	Carburant - voirie	388,83 \$

D	Pièces d'Auto Acton Roxton inc.	Réparation et entretien de la remorque - voirie	72,87 \$
I	Regie Inter.m.d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevances - août	9 638,36 \$
I		Recyclage et organique - août	8 659,39 \$
I		Prog.vidange installation septique	168,70 \$
D	Ressorts Maska inc.	Pré-inspection du Sterling	1 043,25 \$
R	Roberts et cie Ltée	Achat et installation d'une vanne de relâche	7 243,43 \$
D	Sinto inc.	Pour entretien des véhicules et de la pépinière	1 089,50 \$
I	Sogetel	Fr. tél.et internet garage,eau potable, eaux usées	488,36 \$
D	Tremblay Bertrand	Remplacement d'un cellulaire - travaux publics	125,00 \$
I	Ultramar Energie	Carburant	497,49 \$
D	Wurth	Équipement de sécurité	118,04 \$
TOTAL DES FACTURES PAYÉES			352 466,63 \$
I	Salaires versés	mois de septembre	43 450,78 \$

D: Délégation I: Incompressible R:Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2019-10-212

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 154 313,91 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

ADMINISTRATION :

Ministère de la sécurité publique	Service de la S.Q. - 2e versement	139 304,00 \$
MRC des Maskoutains	Reconduction rôle 2020 / 2022 (1er versement)	12 333,69 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU :

Freightliner et Sterling (Camions)	Réparation du Sterling	1 986,22 \$
MRC des Maskoutains	Hon.ing. - pavage Gosselin et Godère	690,00 \$

TOTAL DES FACTURES À PAYER 154 313,91 \$

3.3 Demande d'appui municipalité de Grenville-sur-la-Rouge – Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité

Résolution 2019-10-213

Considérant que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

Considérant qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement «Solidarité GSLR » avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

Considérant que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

Considérant que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne, moralement ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

3.4 Entente avec la municipalité d'Upton pour utilisation d'une borne sèche au rang de la Chute

Résolution 2019-10-214

Considérant que la municipalité, par son schéma de couverture de risques incendie doit combler ses besoins en eau lors d'incendie, et ce, le plus rapidement possible;

Considérant l'intérêt de la municipalité de Saint-Liboire à convenir d'une entente avec la municipalité d'Upton aux fins d'utilisation d'une borne sèche dans la rivière Noire au rang de la Chute ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'autoriser une entente avec la municipalité d'Upton pour l'utilisation de la borne sèche du rang de la Chute à Upton sur le terrain de Les Fermes Rosaire Bienvenue inc. et de payer la moitié des frais d'installation de ladite borne ;
- de mandater le maire et la directrice générale ou leurs représentants à signer une entente avec Upton pour l'utilisation de ladite borne.

3.5 Fermeture du bureau municipal – congé des Fêtes 2019-2020

Résolution 2019-10-215

Considérant qu'il est prévu de fermer le bureau municipal afin de permettre aux employés municipaux de prendre congé lors de la période des Fêtes de Noël et du Jour de l'An;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes de Noël et du Jour de l'An du jeudi 19 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020 inclusivement, de retour le lundi 6 janvier 2020. Un avis sera publié à cet effet dans le journal Le Reflet et les coordonnées des personnes à rejoindre en cas d'urgence y seront également indiquées.

3.6 Demande de collaboration financière SHELTC

Résolution 2019-10-216

Considérant la demande de collaboration financière pour la Société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 250 \$ et d'en effectuer le paiement à la Société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers pour la location de salle leur permettant de procéder à leur réunion dans la municipalité de Saint-Liboire.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Installation d'un inverseur automatique et base de béton à la caserne

Résolution 2019-10-217

Considérant le besoin de faire l'installation d'une génératrice à la caserne incendie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'octroyer le mandat d'installation d'un inverseur automatique à Dion électrique pour un montant d'environ 4 900 \$ plus les taxes applicables` ;
- De plus, débloquer une somme d'environ 1 000 \$ pour la base de béton qui accueillera la génératrice de la caserne ;

- Le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.2 Appel d'offres pour remplacement d'une citerne – 13 000 litres

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

4.3 Demande d'aide financière pour formation des pompiers volontaires

Résolution 2019-10-218

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et de 2 pompiers pour le programme Pompier II, 1 opérateur d'autopompe, 6 désincarcération, 1 officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Paiement premier décompte à Pavages Maska inc. – rues Godère et Gosselin

Résolution 2019-10-219

Considérant la demande de paiement du premier décompte pour travaux de pavage des rues Godère et Gosselin;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la demande de paiement du premier décompte à Pavages Maska pour travaux de pavage des rues Godère et Gosselin et selon la recommandation de paiement de notre ingénieur, M. Jean-Sébastien Bouvier de la MRC des Maskoutains, de procéder au paiement du montant de 166 195,57 \$ incluant les taxes et d'en effectuer le paiement.

De plus, procéder au paiement de Laboratoires de la Montérégie inc. pour travaux de laboratoire au montant d'environ 3 265 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement.

À noter que le coût des travaux sera refacturé aux résidents de ladite rue par une taxe de secteur.

5.2 Paiement décompte progressif #3 à Pavages Maska inc.

Résolution 2019-10-220

Considérant la demande de paiement du décompte progressif #3 à Pavages Maska inc. pour travaux de pavage des rues Lacroix, Adrien-Girard, Berline et accotements du 9^e rang;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la demande de paiement du décompte progressif #3 à Pavages Maska inc. pour travaux de pavage des rues Lacroix, Adrien-Girard, Berline et accotements du 9^e rang et selon la recommandation de paiement de notre ingénieur, M. Jean-Sébastien Bouvier de la MRC des Maskoutains, de procéder au paiement du montant de 23 944,42 \$ incluant les taxes et d'en effectuer le paiement.

À noter que le coût des travaux de la rue Adrien-Girard a été facturé aux résidents de ladite rue par une taxe de secteur.

5.3 Achat d'abrasif et frais de transport pour la saison hivernale 2019-2020

Résolution 2019-10-221

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'abrasif pour la prochaine saison hivernale ainsi que le transport d'abrasif et que deux fournisseurs ont été invités à soumissionner ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat d'abrasifs auprès de Carrières Acton au prix de 39,25 \$ la tonne métrique plus les frais environnementaux et le contrat de transport plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Résolution 2019-10-222

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

6.2 Achat d'une génératrice à l'usine de traitement des eaux usées

Résolution 2019-10-223

Considérant le besoin de faire l'achat et l'installation d'une génératrice à l'usine de traitement des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De faire l'achat et l'installation d'une génératrice à l'usine de traitement des eaux usées selon la soumission de Génératrice Drummond pour un montant d'environ 36 415 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.
- De plus, débloquer un montant d'environ 1 500 \$ pour procéder aux travaux d'installation électrique et ce, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.3 Travaux d'hydrofracturation au puits #1

Résolution 2019-10-224

Considérant le besoin de procéder à des travaux d'hydrofracturation suite aux travaux de réparation du puits #1 pour sa perte de capacité;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De mandater la compagnie Les Puits du Québec pour des travaux d'hydrofracturation tel que leur soumission datée du 19 septembre 2019 pour un montant d'environ 9 250 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.4 Achat d'une sonde de remplacement pour le puits #3

Résolution 2019-10-225

Considérant que la sonde du puits #3 est défectueuse et doit être remplacée;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat et l'installation d'une sonde pour le puits #3 selon la soumission de Contrôle PM datée du 24 septembre 2019 au montant d'environ 2 676 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Plan d'aménagement d'ensemble dans la zone H-19

Résolution 2019-10-226

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone H-19, soit sur le lot 5 403 109 sur la rue Quintal;

Considérant que le Règlement numéro 301-18 sur les plans d'aménagement d'ensemble s'applique sur cette propriété;

Considérant que le projet présenté respecte les orientations et objectifs du plan d'urbanisme et particulièrement l'objectif d'optimiser le développement dans le périmètre d'urbanisation actuel en accroissant la densité et l'intensité de l'occupation au sol;

Considérant que le projet respecte les usages et les densités d'occupation du sol énoncés au Règlement sur les PAE;

Considérant que le secteur sera desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant qu'une zone tampon est prévue afin d'assurer l'intégration harmonieuse du développement avec le milieu bâti existant;

Considérant que le projet assure une utilisation optimale de l'espace en évitant de créer des secteurs résiduels difficilement développables;

Considérant qu'un espace de superficie suffisante a été réservé à une fin de parc afin de desservir les résidents du secteur et qu'il sera cédé à la Municipalité;

Considérant que ce parc est de forme irrégulière;

Considérant que le projet respecte la topographie naturelle du site visé;

Considérant que la conservation des arbres existants est priorisée;

Considérant qu'un bassin de rétention est prévu afin d'assurer une gestion intégrée des eaux pluviales et de surface;

Considérant que l'espace disponible pour l'accès à la rue Quintal ne permet pas d'aménager deux accès pour le secteur;

Considérant que certains critères du règlement ne s'appliquent pas puisqu'il s'agit d'un développement sans rue publique ou privée;

Considérant que le phasage est prévu de façon logique;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 11 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le plan d'aménagement d'ensemble selon les plans déposés le 11 septembre 2019 et réalisé par Justin Viens architecte et d'imposer les conditions suivantes :

- Modifier la configuration du parc afin que la partie au sud-ouest soit de forme plus régulière (retirer la pointe vers le bâtiment 3);
- Exiger que la différence de la cession pour fins de parc équivalente à 10 % qui n'est pas comprise dans cette superficie de terrain cédée soit remise en argent;

- Exiger que la zone tampon située à l'ouest du terrain soit prolongée jusqu'à la limite nord-ouest du terrain;
- Exiger que la zone tampon respecte minimalement les caractéristiques suivantes : un arbre au 10 mètres linéaire, d'un calibre de 4 cm et des arbustes doivent être plantés entre chacun des arbres compris dans cette zone tampon;
- Exiger que le propriétaire s'engage à prendre à sa charge le coût de la conception et de la réalisation des infrastructures requises pour desservir le secteur (raccordement aux services municipaux et gestion intégrée des eaux pluviales) et ce, selon les règles de l'art applicables. L'approbation finale dépendra du directeur des travaux publics et d'un ingénieur désigné par la Municipalité, aux frais du propriétaire.

7.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural – rues Saint-Patrice et Quintal

Résolution 2019-10-227

Considérant les demandes de permis et certificats d'autorisation reçues par l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

Considérant que ces demandes sont assujetties au Règlement no 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 11 septembre 2019 à l'égard des projets ci-après énumérés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de rénovation du plancher de la galerie avant de l'immeuble situé au 108 à 110, rue Saint-Patrice;
- 2) Le projet de construction de trois immeubles de douze logements sur le lot 5 403 109 situé sur la rue Quintal.

L'ensemble de ces projets concerne les éléments traités par le Comité consultatif d'urbanisme et sont sujet aux conditions établies par celui-ci.

7.3 Demande de modification de règlement de zonage

Résolution 2019-10-228

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire dans le cadre d'un projet de redéveloppement du lot 1 346 106;

Considérant que le projet présenté semble embryonnaire et pas suffisamment ficelé pour juger de l'intégration de celui-ci dans le milieu environnant;

Considérant que la mixité des différents usages présentés est plutôt étonnante;

Considérant qu'il est difficile d'envisager l'évolution du projet selon une image d'ensemble harmonieuse;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 11 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser de modifier la réglementation pour autoriser le projet présenté. Toutefois, le Conseil municipal invite le propriétaire à retravailler le projet afin que celui-ci s'intègre mieux au milieu environnant, et ce, durant les différentes phases d'évolution du ou des usages et bâtiments inclus au projet.

7.4 Formation et colloque

Résolution 2019-10-229

Considérant qu'une formation en relevé sanitaire s'est donnée le 25 septembre dernier et que l'inspectrice en bâtiment tenait à y participer ;

Considérant qu'un colloque de la COMBEQ aura lieu le 31 octobre 2019 et que plusieurs dossiers intéressent grandement l'inspectrice en bâtiment ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'entériner les coûts de la formation de l'inspectrice en bâtiment en relevé sanitaire d'environ 175 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement;

- D'accepter la participation de l'inspectrice en bâtiment au colloque de la COMBEQ qui se tiendra le 31 octobre prochain à Saint-Jean-Sur-Richelieu au montant d'environ 85 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement .

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Poste #1 – vacant

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains & participation au Congrès FQM*

Monsieur Yves Winter : *Comité des aînés, Jardins-Boire, Comité Politique Famille, CCCPEM, CCR, Saint-Liboire en Fête (27 juin 2019), Midi Buffet (aînés)*

Monsieur Yves Taillon: *Sortie des aînés au Lac William et Bassins versants – Rivière Noire et Ruisseau Vandal et participation au Congrès FQM*

Monsieur Serge Desjardins: *CCU*

Madame Martine Bachand : *Comité Bibliothèque et Culture, Fête d'Hiver de Saint-Liboire le 1^{er} février 2020 et Spectacle de Noël Florence K (30 novembre 2019) Coin des Ados*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC, Congrès de la FQM*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, <i>selon le règlement 205-06.</i>
--

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 3 septembre au 1^{er} octobre 2019 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-10-230

Il a été proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 55 .

Claude Vadnais,
Maire

France Desjardins,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 novembre 2019.